

# Commission Forêts et Alpages

Préavis municipal 09/21

Préavis municipal relatif à l'adhésion de la  
commune de Bassins à l'Association "Harmonie  
d'alpage"

## Rapport

Date de la séance : le 24 août 2021.

**Membres présents :** Allinger Jean-Claude, Basso Christine, Galois Alain, Huguenin Carina, Martignier Nicolas, Mercet Etienne, Renevier Philippe

**Membres excusés :** aucun

La commission Forêts et Alpages se réunit ce 24 août, suite à une présentation du préavis cité en titre, par Amaury Annen, Garde forestier, accompagné de Sonia Pittet, Syndic, et du Président du Conseil communal Bernard Treboux. Faisant suite à un préavis qui nous était adressé le 18 août 2021.

Ce faisant une visite des lieux nous a précédemment permis de nous faire une idée de l'ampleur des nécessités concernant les chalets d'alpage et de l'importance de ces "montagnes" autant pour les amodiataires, que le propriétaire.

### **Considérant les aspects suivants :**

L'accord voté du conseil est nécessaire pour que la municipalité puisse aller de l'avant en accord avec le règlement communal.

Aucun amendement n'est possible à l'ajout de ce préavis sous peine de le rendre caduc et d'empêcher le déroulement de l'adhésion. Voter négativement ce préavis rend de même caduc l'adhésion à l'association.

L'association fait partie du plan de Développement Régional Agricole (PDRA) de L'Ouest vaudois et est plus particulièrement destinées à l'amélioration de l'accueil de certains chalets d'alpages et de leur rénovation dans le cadre d'un tourisme doux.

Adhérer, est donc un moyen de bénéficier d'aides financières et permettra à l'avenir de pérenniser le patrimoine bâti et particulièrement de créer une valeur ajoutée aux chalets cités ci-après.

3 chalets de nos 10 alpages La Bassine, Les Pralets et La Chaumette sont plus particulièrement concernés par cette adhésion, cela étant des évolutions sont possibles.

La cotisation 1<sup>re</sup> année, de 1500,- par chalet, total 4'500,- sera en grande partie destinées à la communication et au marketing de l'association directement en lien avec les projets.

Le projet "Harmonie d'Alpages" représente un potentiel CHF 5.8 Mio sur un total 21.6 Mio distribués sous forme de subventions. Pour chaque projet réalisé dans le cadre l'association, les subventions représentent 50 à 55 % du montant total des travaux.

Le conseil devra se prononcer pour chaque projet pour que son lancement soit effectif. Il n'y a pas d'obligation de réalisation.

La commission Forêts et Alpages est favorable à ce que la commune adhère à L'Association "Harmonie d'alpages". Elle propose dès lors d'accepter le préavis 09/21.

## En conclusion :

La commission Forêts et Alpages est favorable à ce que la commune adhère à L'Association "Harmonie d'alpages". Elle y voit une source de développement et de subventions intéressante. Elle propose dès lors d'accepter le préavis 09/21.

**Fait à Bassins, le 14 septembre 2021**

Jean-Claude Allinger (Président)



Etienne Mercet



Basso Christine,



Renavier Philippe

Martignier Nicolas (rapporteur)



Huguenin Carina



Galois Alain,

